



# PROCES VERBAL SEANCE DU 23 MARS 2021

## CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le conseil municipal se réunira au centre culturel le 23 mars 2021 à 18h sur la convocation qui lui a été adressée ce jour par Madame Marie-Henriette BEAUGENDRE, Maire, conformément aux articles L2121-7 al2, L2121-11, L2122-8 et L2122-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## ORDRE DU JOUR:

	Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 23 février 2021
<b>DELIB2021/14</b>	Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité
<b>DELIB2021/15</b>	Adhésion au contrat d'application mobile IntraMuros
<b>DELIB2021/16</b>	Mise à jour d'une commission communale (Travaux)
<b>DELIB2021/17</b>	Mise à jour du classement de voirie communale
	Informations diverses

Fait à Saint Saturnin, le 18 mars 2021

La Maire, Marie-Henriette BEAUGENDRE

## Séance du 23 mars 2021 :

**Présents:** Mme BEAUGENDRE, Mme BRIE, M. BOURQUARD, Mme BARDIN, Mme BERLAND, M. GAUCHE, M. VERGNON, M. MARTRON, Mme PERREIN,

**Absents excusés:** Mme BERNAZEAU, Mme DECOURT, M. VIGNAUD, Mme HEUTTE, M. BRANDY, M. FORILLERE.

**Pouvoirs :** M. VIGNAUD à Mme BEAUGENDRE, M. BRANDY à M. BOURQUARD, Mme HEUTTE à Mme PERREIN

**Secrétaire de séance :** M. MARTRON.

## ORDRE DU JOUR

Séance ouverte par Madame le Maire, Marie-Henriette BEAUGENDRE.

### Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 23 février 2021

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

### Création d'un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité

Madame Marie-Henriette BEAUGENDRE, Maire, rappelle aux membres du conseil municipal que l'article 3 I 1°, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour

un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer au service technique, il est proposé au conseil municipal de créer, à compter du 6 avril 2021, un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique territorial dont la durée hebdomadaire de service est de 35/35<sup>ème</sup> et d'autoriser Madame le Maire à recruter un agent contractuel **pour une durée de 6 mois (renouvelable 1 fois) (maximale de 12 mois)** sur une période de 18 mois suite à un accroissement temporaire d'activité au service technique.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide :**

- De créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique territorial au service technique suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35/35<sup>ème</sup>, **à compter du 6 avril 2021 pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois.**
- Précise que la rémunération sera fixée par référence à **l'indice brut 354 indice majoré 330**, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.
- Précise que la dépense correspondante sera inscrite au budget primitif 2021.

### **Adhésion au contrat d'application mobile IntraMuros**

Madame Michèle BARDIN, 3<sup>ème</sup> adjointe déléguée en communication présente un contrat de maintenance et d'utilisation de l'application mobile IntraMuros.

Cette application permettra d'assurer une visibilité et une communication sur les événements et actualités de la commune aux administrés.

Le contrat proposé serait de 25 euros HT/ mois pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021.

Mme BARDIN propose au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer le contrat d'application IntraMuros.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité acceptent Madame le Maire à signer le contrat.

### **Mise à jour d'une commission communale**

Monsieur Luc BOURQUARD, 2<sup>ème</sup> Adjoint délégué à la voirie explique aux membres du conseil municipal que suite au renouvellement d'un conseiller municipal, il y a lieu de mettre à jour la liste des membres de la commission travaux votée initialement le 10 juin 2020.

Monsieur BOURQUARD demande aux membres du conseil municipal de délibérer sur la modification de la commission travaux avec le rajout d'un membre comme indiquée ci-dessous :

<b>COMMISSION TRAVAUX</b>	<b>VICE-PRESIDENT</b>	<b>Luc BOURQUARD</b>
	<b>MEMBRES</b>	<b>Paul BRANDY Éric GAUCHE Édouard MARTRON Martine PERREIN Éric VERGNON Marcel VIGNAUD David FORILLERE</b>

Après délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité, acceptent cette proposition.

## Mise à jour du classement de voirie communale

Vu la délibération du conseil municipal de Saint-Saturnin du 23 septembre 2019,

Vu l'arrêté préfectoral du 7 janvier 2021,

Monsieur Luc BOURQUARD, Maire Adjoint, rappelle que préalablement à la mise en service de l'aménagement à 2x2 voies de la RN.141 entre la Vigerie et Villesèche, le 15 juin dernier, la commune de Saint-Saturnin a été consultée par courrier du 2 juillet 2019 dans le cadre de la mise en œuvre de la procédure de déclassement / reclassement de l'ancienne route nationale et des voies nouvelles construites par l'Etat, conformément aux articles L.123-3 et R.123-2 du code de la voirie routière.

Par délibération du 23 septembre 2019, le conseil municipal de Saint-Saturnin a émis un avis favorable à la proposition de classement des voies proposées.

En conséquence, Madame la Préfète de la Charente a pris un arrêté portant déclassement de l'ancien tracé de la route nationale 141, et des voies nouvelles créées par l'Etat et reclassement dans les voiries des collectivités locales.

NUMERO DE PLAN	DESIGNATION	LINEAIRE	NOUVEAU PROPRIETAIRES
C09-C10	VOIE NOUVELLE	324 m	COMMUNE DE ST-SATURNIN

Monsieur Luc BOURQUARD, Maire Adjoint, informe le Conseil Municipal qu'il convient de classer cette voie dans la voirie communale.

Il rappelle que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie, et qu'aux termes de l'article L 141-3 du code de la voirie routière, le classement et déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide le classement dans la voirie communale de Saint-Saturnin,
- **Nomme la nouvelle voie en « Chemin du Four à Chaux » pour 324 mètres de linéaire et numérotée VC.113,**
- Donne tout pouvoir à Madame le Maire ou son représentant pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral.

### Informations diverses :

- Marché spécial pâques le mercredi 30 avril 2021
- Soirs bleus prévu le samedi 19 juin 2021
- M.VERGNON suite à l'Assemblée générale du GDON, informe d'une campagne de piégeage à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021.
- Mise en place à titre expérimental d'un panneau clignotant solaire au niveau du stop sur la place François Mitterrand.
- Ecole : le conseil d'école a voté le passage à la semaine à 4 jours à compter de la rentrée scolaire 2021/2022.

Signature du secrétaire de séance : M.MARTRON

Séance levée à 18H30

<b>BEAUGENDRE</b> Marie-Henriette		<b>BERLAND</b> Catherine	
<b>BOURQUARD</b> Luc		<b>GAUCHE</b> Éric	
<b>BRIE</b> Catherine		<b>HEUTTE</b> Sandra	Absente excusée Pouvoir à Mme PERREIN
<b>VIGNAUD</b> Marcel	Absent excusé Pouvoir à Mme BEAUGENDRE	<b>MARTRON</b> Edouard	
<b>BARDIN</b> Michèle		<b>BERNAZEAU</b> Anne-Marie	Absente excusée
<b>VERGNON</b> Éric		<b>DECOURT</b> Armelle	Absente excusée
<b>PERREIN</b> Martine		<b>FORILLERE</b> David	Absent excusé
<b>BRANDY</b> Paul	Absent excusé Pouvoir à M. BOURQUARD		